

MANUTAN International S.A.

Attestation des commissaires aux comptes sur
les informations communiquées dans le cadre de
l'article L. 225 115 4° du code de commerce
relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées
pour l'exercice clos le 30 septembre 2015

MANUTAN International S.A.

Société anonyme au capital de 15 226 582 €

Siège social : ZAC du Parc des Tulipes,

Avenue du 21^{ème} Siècle, 95500 Gonesse

RCS : Pontoise 662 049 840

Attestation des commissaires aux comptes sur
les informations communiquées dans le cadre de
l'article L. 225 115 4° du code de commerce
relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées
pour l'exercice clos le 30 septembre 2015

Manutan International
S.A.

*Exercice clos le 30
septembre 2015*

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de
commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le
30 septembre 2015**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
30 septembre 2015**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2015, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 septembre 2015. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Manutan International
S.A.

Exercice clos le 30
septembre 2015

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 571 995 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

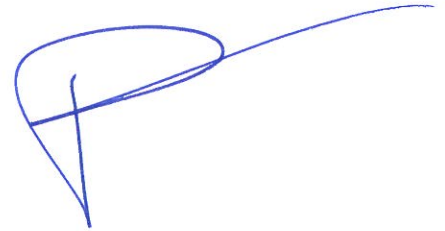
Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Nantes et à Courbevoie, le 28 janvier 2016.

Les commissaires aux comptes

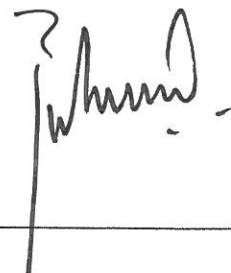
K P M G A u d i t
Département de KPMG S.A.

Franck NOËL
Associé



M A Z A R S

Bruno BALAIRE
Associé





All you need. With love.

ATTESTATION

Nous soussignés, **Société MANUTAN International**, dont le siège social est situé :

**Z.A.C. du Parc des Tulipes
Avenue du 21^{ème} siècle
95506 GONESSE Cedex**

certifions que :

Le total des 5 meilleures rémunérations, au titre de l'exercice 2014/2015, s'élève à :

- Un million cinq cent soixante-et-onze mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros (1 571 995€)

Pour Servir et Valoir ce que de Droit.

Fait à Gonesse, le 3 novembre 2015

Xavier Guichard
Directeur Général